



Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation
et Orphelins de Guerre

Anne CHALONS
Officier de la Légion d'Honneur
Présidente Nationale

**Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation
et des Orphelins de Guerre
FNAPOG**

Le 20 août 2019

Madame La Députée, Monsieur le Député,

Depuis de nombreuses années, je fais appel à vous comme député (e) de votre circonscription, et comme je le fais aujourd'hui à l'assemblée Nationale au titre de présidente nationale de la Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et des Orphelins de Guerre, pour vous demander d'intervenir, pour que cesse l'injustice qui nous frappe.

Même si vous nous avez déclaré votre soutien à plusieurs reprises, nous constatons que les bons sentiments ne suffisent pas. Localement nos membres s'étonnent, lorsqu'ils constatent le silence de leurs député (e)s....

Ils ne comprennent pas, étant donné que vous avez l'occasion, sur la base d'une lettre très circonstanciée d'être à l'origine d'une question écrite ou d'une PPL, voire d'une demande d'examen sous forme d'une question orale à l'image de certains de vos confrères d'autres circonscriptions.

Les pupilles de la Nation et les orphelins de guerre dont les parents « MORTS pour la FRANCE » ont besoin d'une implication forte de votre part, pour que la reconnaissance prévue par le droit à réparation, appliquée à certains, le soit pour eux et leur garantisse une reconnaissance à la hauteur de leur douleur.

Cette demande de reconnaissance se fonde sur la douleur...une douleur enfouie par la force du temps, mais réveillée, vous le savez, par les décrets de 2000 et 2004 qui ont créé l'inacceptable injustice entre les enfants de ceux qui sont « Mort pour la France ». Cette mention n'a pas été attribuée à la légère.

Une enquête a eu lieu, et parallèlement une instruction ouverte par le tribunal civil a permis ou non l'attribution de la qualité de pupille de la Nation aux enfants.

Quand on **meurt pour la France** et que l'enfant est pupille de la Nation tout devrait être dit...or, pour justifier la barbarie nazie, on a invoqué la notion de **martyr**. Pour les attentats, ce sont des **victimes innocentes** qui sont elles aussi qualifiées de martyrs... !!

Nos pères sont à la fois **Martyrs et Héros**, puisqu'ils ont accompli un acte positif individuel pour leur pays...

Nous disons depuis 15 ans, que nous souhaitons une reconnaissance équitable, déconnectée des décrets 2000 et 2004, nous avons fait des propositions indolores pour l'Etat (parution d'un texte sur les bénéficiaires de la Française des jeux)

Nous demandons un recensement pour balayer le prétexte mensonger d'un coût de 2 milliards, annoncé par la secrétaire d'État.

L'argent, encore et toujours l'argent est mis en avant, nous aimerions que l'on vous dise comment sont utilisées :

-les sommes récupérées suite aux disparitions des Anciens Combattants, des veuves de guerre, et des orphelins les plus âgés. (Ceux qui restent encore ont en moyenne 80 ans),

-les 22,5 millions non utilisés par le budget des Anciens Combattants

Nous voulons que ces crédits soient affectés à une reconnaissance équitable du préjudice subi.

Nos parents **Martyrs et Héros** ont droit, comme les autres martyrs, victimes innocentes de circonstances dues au hasard, de bénéficier de la reconnaissance de l'Etat, et par delà leurs enfants...

Alors, Mesdames et Messieurs les parlementaires, prouvez aux pupilles de la nation et aux orphelins de guerre, que vous êtes les dignes représentants des justes causes. Ne demeurez pas sourd au cri de vos électeurs ...Agissez pour que soit rendue une justice équitable !

Madame la Députée, Monsieur le Député, soyez assuré de ma parfaite considération

Anne CHALONS